ASSURÉ

VOTRE CONTRAT DE SANTÉ COLLECTIVE
Résumé des Garanties et Tarifs – Actifs

Votre entreprise a négocié un contrat collectif santé chez Crédit Agricole Assurances et Agrica.
En plus de votre adhésion à la complémentaire santé, vous pouvez en faire bénéficier vos enfants et votre conjoint en tant qu'ayants droit.

ATLANTIQUE VENDÉE

TARIFS

Les cotisations affichées sont hors participation employeur et hors participation éventuelle du Comité Social et Economique

Cotisation	Socle	Surco non responsable *(en complément du Socle)*
Cotisation mensuelle en euros pour 2022		
Salarié	72,14 €	+ 3,05 €
Conjoint	38,06 €	+ 3,05 €
Enfant (gratuit à partir du 2ème)	23,35 €	+ 2,03 €

GARANTIES

Les garanties incluent le remboursement de la Sécurité sociale

Garanties	Assiette des garanties	Socle	Surco non responsable *(en complément du Socle)*
HOSPITALISATION			
Forfait journalier hospitalier Sans limitation de durée dans les établissements hospitaliers	FR / Acte	100% FR	
Honoraires médicaux			
Honoraires pour les médecins (consultations et actes techniques)			
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	400% BR	
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200% BR	+ 200% BR
Prestations hospitalières			
Frais de séjour établissements conventionnés	BR / Acte	400% BR	
Frais de séjour établissements non conventionnés	BR / Acte	400% BR	
Franchise hospitalière actes lourds	FR / Acte	100% FR	
Chambre particulière / hospitalisation (Limitation à 60 jours / année civile)	Euros / Jour	60 €	
Chambre particulière / ambulatoire (Limitation à 60 jours / année civile)	Euros / Jour	15 €	
Frais d'accompagnant (y compris lit) (limité à 60 jours - enfant - 16 ans et ascendant +70 ans)	Euros / Jour	35 €	

Document non contractuel

GARANTIES (SUITE)

Garanties	Assiette des garanties	Socle	Sur-complémentaire non responsable *(en complément du Socle)*
SOINS COURANTS			
Honoraires médicaux			
Honoraires pour les médecins généralistes (consultations, visites et soins)			
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	400% BR	
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200% BR	
Honoraires pour les médecins spécialistes (consultations, visites et soins)			
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	400% BR	
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200% BR	+ 200% BR
Honoraires pour des actes techniques médicaux dont radiologie			
Médecins adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	400% BR	
Médecins non adhérents aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée	BR / Acte	200% BR	+ 200% BR
Médicaments		-	-
Médicaments à service médical rendu majeur ou important et service médical rendu modéré	BR / Acte	100% BR	
Médicaments à service médical rendu faible	BR / Acte	100% BR	
Médicaments prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	90% FR limité en Euros / An	90% FR limité à 150 € / An	
Matériel médical		-	-
Grands et petits appareillages remboursés par la Sécurité sociale (Orthèses, prothèses médicales, orthopédie et locations d'appareils)	BR / Acte	150% BR	
Complément pour les prothèses capillaires et mammaires (Inscrite sur liste ALD)	Euros / An	+ 230 €	
Complément fauteuil roulant et lit médicalisé	Euros / An	+ 1 000 €	
Honoraires paramédicaux	BR / Acte	100% BR	
Analyses et examens de laboratoire	BR / Acte	100% BR	
Transport remboursé par la Sécurité sociale	BR / Acte	100% BR	
OPTIQUE			
Equipements 100% Santé*[1]		-	-
Monture	FR / Acte	100% FR	
Verres	FR / Acte	100% FR	
Prestation d'appairage	FR / Acte	100% FR	
Prestation d'adaptation	FR / Acte	100% FR	
Equipements hors 100% Santé		-	-
Monture	Euros / Monture	100 €	
Verre simple[2]	Euros / Verre	125 €	
Verre Complexe[2]	Euros / Verre	285 €	
Verre Hyper-complexe[2]	Euros / Verre	335 €	
Prestation d'adaptation	BR / Acte	100% BR	
Autres prestations optiques		-	-
Lentilles remboursées ou non par la Sécurité sociale[3]	Euros / An	250 €	
Chirurgie réfractive (myopie, hypermétropie, astigmatisme et presbytie)	Euros / An	500 €	

Document non contractuel

GARANTIES (SUITE)

Garanties	Assiette des garanties	Socle
DENTAIRE		
Plafond dentaire**	Euros / An	3 000 €
Soins et prothèses 100% Santé(1) (4)		
Soins	FR / Acte	100% FR
Prothèses	FR / Acte	100% FR
Soins et prothèses hors 100% Santé (4)		
Soins - Panier Reste à charge maîtrisé et Panier libre		
Consultations	BR / Acte	100% BR
Inlay onlay	BR / Acte	450% BR
**Prothèses - Panier Reste à charge maîtrisé et Panier libre ** **		
Prothèses dentaires remboursées par la Sécurité sociale	BR / Acte	450% BR
Prothèses dentaires non remboursées par la Sécurité sociale	Euros / An	500 €
Autres prestations dentaires		
Orthodontie remboursée par la Sécurité sociale	BR / Acte	350% BR
Orthodontie non remboursée par la Sécurité sociale	Euros / An	500 €
Implantologie non remboursée par la Sécurité sociale	Euros / An	750 €
Parodontologie et endodontie remboursées et non remboursées par la Sécurité sociale	BR / Acte + Euros / An	100% BR + 500 €
AIDES AUDITIVES		
Equipements 100% Santé(1)		
Aide auditive pour les assurés quel que soit leur âge	FR / Oreille	100% FR
Equipements hors 100% Santé		
Forfait piles remboursées par la Sécurité sociale	BR / Acte	100% BR
Aide auditive pour les assurés jusqu'à leur 20ème anniversaire	BR / Oreille + Euros / Oreille	100% BR + 300 €
Aide auditive pour les assurés au-delà du 20ème anniversaire	BR / Oreille + Euros / Oreille	100% BR + 500 €
AUTRES SOINS		
Médecine douce		
Séances d'ostéopathie, acupuncture, diététicien, étiopathie, chiropractie, de podologie / pédicure, shiatsu, réflexologie, sophrologie, phytothérapie, naturopathie, micro-kinésithérapie, psychologie, homéopathie, neuropsychologie, ergothérapie, psychomotricité (Uniquement praticiens rattachés à une fédération reconnue)	FR / Séance limité en Euros / An	90% FR limité à 160 € / An
Cures thermales remboursées par la Sécurité sociale		
Soins	BR / Acte	100% BR
Transport et hébergement	Euros / An	100 €
Actes de prévention (Conformément à l'article R871-2 du Code de la Sécurité sociale)	BR / Acte	100% BR
SERVICES		
Réseau de Soins	Carte Blanche	Inclus
Assistance Hospitalisation, Assistance Maladie Redoutées, HospiClair, Téléconsultation	Europ Assistance	Inclus

** Tels que définis réglementairement ** Un plafond global en Euros est prévu sur les garanties dentaires (hors Panier 100% Santé). En cas de dépassement du plafond annuel, les prothèses dentaires et l'orthodontie remboursées par la Sécurité sociale seront prises à charge à hauteur de 125% BR. (1) : Dans la limite des prix limites de vente au public (2) : Selon définition des Conditions Générales et de la Notice d'information (3): Prise en charge à hauteur du TM pour les lentilles remboursables après consommation du forfait (4) : Les inlay onlay et les prothèses dentaires du panier 100% Santé et du panier Reste à charge maitrisé seront pris en charge dans la limite des honoraires limites de facturation fixés.*

Document non contractuel

NOS SERVICES

#1 Pour vous aider à maitriser votre budget
Réaliser le tiers payant auprès des professionnels de santé l'acceptant pour vous éviter l'avance de frais

#2 Pour vous aider à maitriser votre reste à charge en Optique / Dentaire / Aide Auditive
Accéder à des professionnels de santé qui s'engagent sur des tarifs négociés avec le réseau Carte Blanche

#3 Pour vous aider en cas d'imprévu médical
Consulter un médecin à distance, partout, à tout moment avec la téléconsultation

#4 Pour vous accompagner en cas d'hospitalisation: Hospiclair
Votre service d'accompagnement personnalisé où le digital s'associe à l'humain lors de votre prise en charge hospitalière

#5 Pour vous accompagner en cas de coup durs
Une assistance et des conseils (chargé médico-social) personnalisés en fonction de la situation du salarié

#6 Pour vous accompagner en cas de *d'affections de longue durée ou de polypathologie*
Mettre à votre disposition un service d'assistance pour vous aider dans le quotidien

VOS CONTACTS CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Par téléphone
02 37 91 53 19
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 18H00
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local)

Via votre application « Ma Santé »

Via votre Espace Assuré en ligne
https://espace.ca-masante.fr

Par courrier
CENTRE DE GESTION
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES
TSA 50190
28039 CHARTRES CEDEX

Document non contractuel. Décembre 2021
Contrat assuré par :
- PREDICA – Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances – Entreprise régie par le Code des assurances – S.A. au capital entièrement libéré de 1 029 934 935 €. Siège social : 16-18 boulevard de Vaugirard 75015 Paris. 334 028 123 RCS Paris
- Groupe AGRICA, Groupement d'Intérêt Economique regroupant les institutions paritaires de retraite et de prévoyance AGRI PREVOYANCE, Alliance professionnelle retraite Arrco, Alliance professionnelle retraite Agirc, CCPMA PREVOYANCE, CPCEA - siège social : 21 rue de la Bienfaisance 75382 Paris cedex 08 - RCS Paris n°493 373 682 - Siret n°493 373 682 00019

Composition : Art'6 – Crédit photo : Istock.

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

Groupe AGRICA